



Compte rendu de la CAPL n°3

Filière Fiscale

du 16 décembre 2010

Les Organisations syndicales ont donné lecture de leur déclaration liminaire.

Déclaration liminaire de la CGT-DGFIP

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les affectations au plan local des agents de catégorie C.

La conséquence de la politique générale du gouvernement va se traduire en 2011 par 3 400 suppressions d'emplois à la DGFIP qui viennent s'ajouter aux milliers déjà perdus les années précédentes, sans oublier la décision de baisser tous les crédits de fonctionnement de 10%.

En 2012 et 2013, il est prévu de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur 2 : l'avenir est plus qu'inquiétant. Dans ce contexte de baisse drastique des effectifs et des moyens, le gouvernement prend donc la responsabilité de diminuer les capacités du service public et d'aggraver les conditions de travail des agents des finances.

A ce jour, au plan départemental, ce mouvement complémentaire présente un **solde négatif de 4,4 agents** par rapport au TSM.

Dans la filière fiscale du département, il est prévu **la suppression de 13 postes de cadres C** ce qui va aggraver de façon inévitable le quotidien des agents sur leur lieu de travail :

- ils se voient obligés d'actualiser en permanence leurs connaissances pour assurer des missions nouvelles et sans cesse plus nombreuses. Cette polyvalence forcée les déstabilise : ils se sentent dépassés par cet amoncellement de tâches et ont désormais la certitude de ne plus maîtriser leur travail.

- nos décideurs nationaux et notre hiérarchie locale doivent en être conscients : ce sentiment réel de mal-être s'installe de façon insidieuse dans tous nos services et ne doit pas se traduire par des comportements qui ont malheureusement connu des issues dramatiques dans d'autres secteurs d'activité.

Le projet de mouvement qui nous est soumis aujourd'hui est totalement insatisfaisant dans la mesure où il ne traduit que la gestion de la pénurie d'emplois.

C'est pourquoi nous voterons CONTRE ce projet.

En réponse aux différentes déclarations, le Président rappelle qu'il répondra aux seuls problèmes relevant de sa compétence départementale.

- *concernant le mal-être des agents au travail, il assure que l'encadrement est pleinement conscient du problème, qu'il y est sensible et que des formations à destination des responsables sont prévues à cet effet. **Est-ce vraiment la seule solution?***

- *concernant le sentiment d'un travail fait dans l'urgence, il rappelle que, globalement, les missions sont, dans le dépt 64, assurées et bien assurées, l'ensemble des indicateurs étant au beau fixe. L'efficacité reconnue au département lui a permis d'être "moins ponctionné" en emplois que ne l'ont été d'autres départements au sein même de l'interrégion. **Est-il raisonnable de se fier uniquement à des indicateurs, parfois artificiellement servis?***

- *la filière fiscale du département 64 est moins touchée cette année par les suppressions d'emplois que les années antérieures, et l'on ne peut que se féliciter de la requalification d'emplois C en B. **Reste quand même une perte sèche de 7 emplois!***

- *face à la baisse des effectifs, décidées nationalement, déclinées au plan local, une réflexion sur la "priorisation des tâches" va être mise en place, réflexion à laquelle devraient être conviés des intervenants de tous les niveaux: il va s'agir de faire remonter des solutions et des mesures pour changer les méthodes de travail afin de gagner du temps. L'administration espère ainsi "rationnaliser les process" afin d'éviter tout travail redondant: 486 chaînes de travail devraient être ainsi réexaminées. **Affaire à suivre !***

Nous avons pu noter avec satisfaction que ce mouvement complémentaire respectait la règle de l'ancienneté ; par contre, il est inadmissible qu'il reste 3 postes "gelés" alors même que 2 auraient pu être pourvus par des agents qui les avaient demandés et que nombre de services sont toujours déficitaires en emplois...

2 postes vacants au SIP/EST	mais 4 renforts	donc +0.6
1 poste vacant au SIP-SIE D'ORTHEZ	pas de renforts	donc -2.2
1 poste vacant au SIE/ANGLET	pas de renforts	donc -1.5
1 poste vacant au SIP/BIARRITZ	mais 2 renforts	donc -0.5
2 postes gelés au CDIF/STDAC PAU		donc - 2
1 postes gelés au CDIF/PTGC BAYONNE		donc -1.5

La **parité administrative a voté pour** ce projet d'attribution des emplois au plan local (5 voix), la **parité syndicale a voté contre** (5 voix).

La CGT Finances Publiques 64 était représentée par :
Régine de la ROSA, Joël BORTOLASO et Eric JUMBOU.